



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Comité syndical

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

**OBJET :**

**MODIFICATION DE LA  
DELIBERATION N°2013-  
58 DU 17 OCTOBRE 2013  
AUTORISANT UNE  
PARTICIPATION  
FINANCIERE DE L'EPTB  
POUR LE RISQUE  
PREVOYANCE PAR  
CONVENTION  
SOUSCRITE PAR LE CIG  
PETITE COURONNE  
AUPRES DE  
INTERIAL/GRAS SAVOYE**

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt juin en raison d'un défaut de quorum lors de la séance du vingt juin, se sont réunis à 9h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

**Etaient présents :**

**Au titre du Conseil de Paris :**

Mme Annick OLIVIER

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

M. Gabriel MASSOU

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

Frédéric MOLOSSI

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

Mme Chantal DURAND

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

M. Jean-Michel VIART

**Etaient absents excusés :**

MM. Jean-Pierre ABEL, Pierre AURIACOMBE, Belaïde BEDREDDINE, David BELLIARD et Pierre BELL-LLOCH, Mme Célia BLAUJEL, MM. Jean-Michel BLUTEAU et Nicolas BONNET-OULADJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Daniel COURTES, Mme Josiane FISCHER, MM. Laurent GOUVERNEUR et Daniel GUERIN, Mme Halima JEMNI, M. Bertrand KERN, Mme Anne-Christine LANG (démissionnaire), MM. Denis LARGHERO et Christian METAIRIE, Mmes Valérie NAHMIAS et Anne-Constance ONGHEMA, MM. Patrick TREMEGE et François VAUGLIN

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

M. Jean-Pierre ABEL à M. Jean-Michel VIART

M. Denis LARGHERO à M. Frédéric MOLOSSI

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la séance.....	5
Représentés par mandat.....	2
Absents.....	19

La majorité des membres étant présente.

M. Jean-Michel VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.



Cher service secretariat général  
affaires juridiques - Contrôle de gestion  
Caroline CARLIER

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2013-58 DU 17 OCTOBRE 2013 AUTORISANT UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EPTB POUR LE RISQUE PREVOYANCE PAR CONVENTION SOUSCRITE PAR LE CIG PETITE COURONNE AUPRES DE INTERIALE/GRAS SAVOYE**

**Le Comité syndical,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

**VU** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**VU** la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**VU** la délibération n°2011-60 du 15 décembre 2011 permettant de s'associer à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne en vue de la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du CIG en date du 10 septembre 2012 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

**VU** la convention de participation prévoyance signée entre le CIG petite couronne et « Intériale/Gras Savoie » en date du 13 septembre 2012 ;

**VU** la délibération n°2013-58 du 17 octobre 2013 autorisant une participation financière de l'EPTB pour le risque prévoyance ;

**VU** l'avis du comité technique ;

**CONSIDERANT** la volonté d'augmenter la participation financière de l'EPTB pour le risque prévoyance pour les agents ayant les salaires les plus modestes ;

**VU** le rapport de présentation SGL n° 2019/31 de M. le Président en date du 7 juin 2019 ;

**CONSIDERANT** le défaut de quorum constaté à la réunion du Comité Syndical du 20 juin 2019, valablement convoqué le 7 juin 2019 ;

**VU** la convocation du président en date du 20 juin 2019 pour une nouvelle séance le 2 juillet 2019, en application des dispositions de l'article 8-3 des statuts de l'établissement ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Article 1 :** APPROUVE la modification de l'article 2 de la délibération n°2013-58 du 17 octobre 2013 ainsi qu'il suit :

Dans un but d'intérêt social, l'EPTB modulera sa participation, en prenant en compte le revenu des agents selon les indices détenus :

Tranches indiciaires	Participation de l'EPTB
≤ IB 499	15 € bruts mensuels, soit 180 € bruts annuels
entre IB 500 et IB 638	10 € bruts mensuels, soit 120 € bruts annuels

Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 2 :** FIXE la prise d'effet des présentes dispositions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Article 3 :** AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI  
Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis